ARDEAR GRAND EST
RÉSEAU DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Formation
Utiliser des thés de compost oxygénés

Comprendre l'intérêt agronomique des thés de compost, savoir les fabriquer et les utiliser

Date :
Mardi 22 octobre 2024
de 9h30 à 17h30

Lieu :
Salle polyvalente
22 route de Magnicourt
10240 Brillecourt
Aube

Intervenants :
Jean-Charles Devilliers, expert en thés de compsos oxygénés en agriculture
Marc Lamé, formateur à l'ARDEAR Grand-Est

Programme :

- Comprendre l'importance des micro-organismes
- Apprendre à travailler avec les micro-organismes
- Comprendre les liens avec l'agriculture biologique de conservation des sols
- Guides et recettes pour réussir ses enrobages et fabriquer du thé de compost oxygéné
- Transposer l'usage de ces techniques sur son exploitation

> « Cette formation m'a permis de faire réseau, et de partager nos expériences »
>
> A-F., paysanne en Alsace

Contact :

Marc Lamé, responsable de stage
Tél : 06 46 53 79 02
Mail : marc.lame@ardeargrandest.fr
Adresse postale :
Maison de l'agriculture, 26 avenue du 109e RI, 52000 Chaumont

Plus d'informations page 2

Informations pratiques :

> “90% de nos stagiaires sont entièrement satisfait·e·s de notre offre de formation”

- **Public :** Paysan.ne.s et porteurs.teuses de projet
- **Pré-requis :** Aucun
- **Frais pédagogiques** : 320 €, dont à votre charge :

  Stagiaire éligible vivea : 90 €

  Stagiaire non éligible vivea, adhérent·e à l'ARDEAR : 90 €

  Stagiaire non éligible vivea, non adhérent·e à l'ARDEAR : 320 €

Si vous rencontrez des difficultés financières, merci de nous contacter.
En participant à cette formation, vous pouvez bénéficier d’un crédit d’impôt au titre de la formation des chef·fe·s d’entreprise. (+/- 90€ par journée de formation).

- **Autres coûts à prévoir :** Repas à la charge du/de la stagiaire
- **Méthodes pédagogiques :** Méthode active basée sur l’échange de pratiques, le questionnement et la synthèse des acquis.
- **Mode de validation :** Délivrance d’une attestation de formation
- **Lieu : salle polyvalente, 22 route de Magnicourt, 10240 Brillecourt**
- **Conditions générales de service et règlement sur :**

https://www.agriculturepaysanne.org/IMG/pdf/conditions_generales_de_service.pdf

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d’adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap. Merci de nous contacter afin d’étudier ensemble nos possibilités d’adaptation.

Inscription :

Remplissez le formulaire d’inscription en cliquant ICI.
Stage limité à 18 personnes.

Formation à l’initiative de :

ARDEAR GRAND EST — LE RÉPERTOIRE DES SAVOIR-FAIRE PAYSANS

Avec le soutien financier de :

vivea Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant — Grand Est Alsace Champagne-Ardenne Lorraine — Liberté • Égalité • Fraternité République Française — Ministère de l’Agriculture de l’Agroalimentaire et de la Forêt